

Télérama N° 2508 semaine du 4 février 1998

Itsembatsemba

Documentaire d'Alexis Cordesse et Eyal Sivan (1996).

Des corps, encore et encore, mutilés, pourris sur place, et des os, encore et encore, éparpillés... Une vision d'horreur absolue qui hantera à jamais les Rwandais et tous ceux qui, ce sinistre été 1994, étaient au Rwanda. Au mois d'avril 1996, deux ans après le génocide, le photographe Alexis Cordesse a parcouru le pays, il a fixé l'insoutenable regard des survivants, occupés, toujours, à déterrer les victimes pour leur donner une sépulture décente. Il a fixé les salles de classe dévastées d'où aucun écolier n'a pu s'échapper. Le sol jonché de cahiers, les murs éclaboussés de sang. Et ces milliers de croix, souvent anonymes, qui se dressent à l'ombre des bananiers du pays aux Mille Collines où souffla un vent de folie. Les photos, noir et blanc, défilent avec une lenteur voulue, comme pour permettre le recueillement, et sont rythmées, en lointain bruit de fond, par les appels à la haine de la Radio des Mille Collines, qui exhortaient les Hutu au massacre des "cafards", les Tutsi.
Nicole du Roy

Théma : le Rwanda Jeudi 12 ARTE 20h45

Entretien Françoise Bouchet-Saulnier, juriste à MSF, dénonce l'inertie du tribunal international et l'échec de la réconciliation entre Rwandais.

"Aucun responsable du génocide n'a été jugé".

Le 6 avril 1994, l'avion dans lequel se trouvait Juvénal Habyarimana, président dictateur de la république rwandaise, est abattu en vol. Aussitôt, l'armée gouvernementale hutu et la milice présidentielle, les Interhamwe, se livrent au massacre de la minorité tutsi et des Hutu modérés. En trois mois, près d'un million de personnes sont exterminées avec une barbarie inimaginable. Sans que la communauté internationale ne lève le petit doigt.

Conflit ethnique ? L'explication, commode, est démentie par tous les spécialistes. Dans la région des Grands Lacs, où se situe le Rwanda, vit la même population qui parle la même langue, partage la même culture. Héritage d'une colonisation stupide ? Sans aucun doute. Lorsque les Belges -après les Allemands- se sont implantés au Rwanda, les Pères blancs ont converti à tour de bras les Tutsi au catholicisme et se sont appuyés sur eux pour gouverner, les désignant "race supérieure". Lorsque les Tutsi se sont rebellés, les Pères blancs ont misé sur les Hutu et renversé la vapeur. En 1960, le début de la colonisation est dramatique ; le premier massacre de Tutsi par les Hutu a lieu en 1962. Depuis trente ans, Hutu et Tutsi s'affrontent pour la conquête du pouvoir. Dès l'été 1994, Françoise Bouchet-Saulnier, juriste à Médecins sans frontières, a recueilli des témoignages des rescapés du génocide. Puis elle a participé à la création du Réseau des citoyens, destiné à reconstruire le système judiciaire rwandais. Elle fait le point sur la situation dans le pays.

TELERAMA : *Que s'est-il passé au Rwanda depuis le génocide ?*

FRANÇOISE BOUCHET-SAULNIER : La poursuite de la violence. D'une part, à cause du retour des réfugiés hutu et de la confrontation des victimes et des coupables : le discours sur la réconciliation nationale, tenu par le gouvernement rwandais (majoritairement tutsi) témoigne d'une véritable volonté politique, mais cette réconciliation n'est pas entrée dans les faits. D'autre part, la guerre civile a repris dans les provinces frontalières avec le Zaïre. Ces provinces échappent à toute autorité, et la menace de rébellion y est réelle. L'ordre est maintenu par l'armée rwandaise, la "tranquillité" est imposée par la force... De l'autre côté de la frontière, au Zaïre, le Kivu lui-même est en guerre civile, l'accès y est impossible. Tueries, massacres, représailles de l'armée s'y multiplient.

TRA : *Aujourd'hui, alors que l'armée rwandaise elle-même règle ses comptes, peut-on dire sans banaliser le génocide de 1994 que les victimes sont devenues bourreaux ?*

F.B.-S. : Je ne dirais pas cela. Les Rwandais ont trop souffert pour que nous les divisions nous-mêmes en deux catégories. Tous les Rwandais, dans leur ensemble, sont aujourd'hui victimes de l'échec de la réconciliation nationale. La minorité tutsi qui gouverne et détient le pouvoir militaire essaie d'imposer l'ordre par la force. C'est complètement incohérent parce qu'on ne peut pas faire la guerre contre sa propre population. Quant aux Hutu, ils n'ont pas abandonné leur but : l'extermination des Tutsi. C'est dément, mais réel. Il n'y a eu, après le génocide, aucun repentir, aucune condamnation par la justice nationale ou internationale. Aujourd'hui, pas un seul coupable, pas un seul penseur du génocide n'a été jugé ni condamné.

TRA : *Que pensez-vous du rôle de la communauté internationale ?*

F.B.-S. : Après le génocide, il y a eu un moment, au Rwanda, de l'été 1994 à la fin de l'année 1995, où les survivants ont cherché à construire autre chose que ce qu'ils avaient vécu, à se réconcilier. C'était un pari politique compliqué, risqué, qui aurait pu marcher parce que des Rwandais étaient prêts à s'y lancer. Il existait, au sein de l'armée, des militaires qui reconnaissaient qu'une armée ne peut pas gouverner un pays contre le peuple. Les Rwandais étaient d'une grande lucidité, d'un grand courage, mais il y a eu une carence manifeste de la communauté internationale dans le domaine de la justice. Le tribunal pénal international d'Arusha, créé par l'ONU sur le modèle de celui de La Haye pour la Bosnie, n'a toujours pas condamné un seul des responsables du génocide, c'est pourtant sa mission. L'absence de justice a obligé les autorités rwandaises à dessiner un autre scénario politique : s'appuyer sur l'armée.

La communauté internationale porte une grande responsabilité dans cet échec. Après le génocide, le système judiciaire rwandais était dans un total dénuement. Il restait deux avocats, une poignée de juges. Médecins sans frontières a donc créé, en 1995, une association, le Réseau des citoyens, dont l'objectif était l'aide à la reconstruction du système judiciaire rwandais. Trois semaines après la fin officielle de la guerre, nous étions présents et nous

avons commencé des programmes de formation. Nous avons pris ce risque sans être naïfs, car chacun sait que nulle part le système judiciaire n'est indépendant du pouvoir politique. Mais nous voulions saisir cette chance. Médecins sans frontières a assuré le financement des trois premiers mois. Nous avons travaillé avec des membres d'organisations des droits de l'homme, de mouvements d'action humanitaire.

Le Réseau des citoyens a fonctionné pendant deux ans. Nous avons formé plus de deux cent cinquante inspecteurs de la police judiciaire, deux promotions de magistrats, des secrétaires de greffe de tribunal. L'ensemble de la chaîne judiciaire a été remis en place en coopération avec le ministre de la Justice. Mais, au fil du temps, nous avons assisté à la dégradation du tissu social rwandais et du rôle que la justice pouvait jouer dans la reconstruction du pays. Petit à petit, la force, la violence, la cassure en deux blocs de la société ont fait que la justice n'y avait plus sa place puisqu'elle allait démentir cette caricature entre le bloc des coupables, les Hutu, et celui des victimes, les Tutsi, mais aussi les Hutu modérés.

Dans le livre qu'il vient de publier (1), André Sibomana, prêtre et journaliste, militant des droits de l'homme, précise qu'aujourd'hui un tiers du personnel du Réseau des citoyens a été tué ou a disparu. Tout cela sans qu'aucune pression diplomatique n'ait été exercée pour que ce personnel soit protégé, respecté. Je me souviens de l'enthousiasme lors du recrutement pour les formations du Réseau des citoyens. Cela en disait long sur la confiance en la justice qu'avaient et continuent d'avoir les Rwandais. C'est extrêmement grave qu'ils soient autant méprisés.

TRA : Y a-t-il toujours autant de monde dans les prisons ?

F.B.-S. : Oui, cent vingt mille personnes. Et il faut avoir l'honnêteté de dire que ces prisonniers ne seront pas jugés. Car les prisons sont régulièrement attaquées par la guérilla hutu, qui souhaite libérer ses anciens compagnons. La tentation est alors grande pour l'armée gouvernementale, lorsqu'elle riposte à ces attaques, de liquider des prisonniers au passage. Lors de l'assaut contre la prison de Ruhengeri, trois cents détenus ont été tués. Par qui ? Encore une fois, le tribunal pénal international d'Arusha porte une responsabilité très importante pour l'avenir des Rwandais. On peut toujours dire : c'est trop tard. Mais non, rien n'est trop tard puisque des Rwandais restent condamnés à la guerre... Ils continuent à souffrir des mêmes choses qui produiront les mêmes effets.

TRA : La France est mise en cause. Elle est accusée d'avoir soutenu jusqu'au haut le dictateur Juvénal Habyarimana et d'avoir fourni des armes à l'armée hutu jusqu'au déclenchement du génocide. Pensez-vous qu'elle a une responsabilité particulière ?

F.B.-S. : La France porte une partie importante de la mémoire du Rwanda. Si la France veut aider le Rwanda -au moment où nous parlons du devoir de mémoire, à l'occasion du procès Papon et de la réflexion sur les crimes contre l'humanité-, ce n'est pas en rachetant sa faute avec quelques deniers, quelques dollars ou quelques francs CFA, mais en témoignant au tribunal d'Arusha. En révélant la partie de l'histoire rwandaise dont elle a connaissance.

La France détient des secrets sur le Rwanda dont les Rwandais ont besoin. Sans ces secrets-là, ils ne peuvent reconstruire leur société.

TRA : *Vous croyez que la France livrera ces secrets ?*

F.B.-S. : L'armée française a clairement fait savoir son refus de participer au processus judiciaire en cours. Je pense que la France ne peut pas voler des morceaux de mémoire aussi essentiels au peuple qu'elle prétend aider. La France suit exactement la même logique à propos de la Bosnie au tribunal pénal international de La Haye. Et se retranche derrière l'honneur de l'armée française. L'honneur de l'armée n'est pas en cause ici, c'est l'union nationale des Rwandais qui est en jeu. L'armée française n'a pas à rougir de quoi que ce soit, elle a agi sur ordre.

Propos recueillis par Nicole du Roy

(1) Gardons espoir pour le Rwanda, d'André Sibomana, éd. Desclée De Brouwer.